

WORKING PAPER

La gestion des services d'eau en Belgique



Aubry COLLIGNON & Henry-Jean GATHON

CIRIEC N° 2009/06

CIRIEC activities, publications and researches are realised
with the support of the Belgian Federal Government - Scientific Policy
and with the support of the Belgian French Speaking Community - Scientific Research.

Les activités, publications et recherches du CIRIEC sont réalisées
avec le soutien du Gouvernement fédéral belge - Politique scientifique
et avec celui de la Communauté française de Belgique - Recherche scientifique.

ISSN 2070-8289

© CIRIEC

No part of this publication may be reproduced.

Toute reproduction même partielle de cette publication est strictement interdite.

La gestion des services d'eau en Belgique

Aubry COLLIGNON^{*}

Henry-Jean GATHON^{**}

Working paper CIRIEC No. 2009/06

^{*} Université de Liège.

^{**} Université de Liège et CIRIEC.

SOMMAIRE

1. Introduction	5
2. Cadre légal	5
3. Fourniture et régulation des services d'eau	7
3.1. Les principaux acteurs	7
A. La politique de l'eau	8
B. La production et la distribution	8
C. Le traitement des eaux usées	10
D. Les associations	12
3.2. Le prix de l'eau	13
3.3. Production et distribution	17
3.4. Collecte et assainissement	22
4. Le financement	25
5. Comptes de résultats des principaux acteurs	25
6. Quelques indicateurs financiers	27
7. Conclusion	28
Bibliographie	30

1. Introduction

En Belgique, pour des raisons tant techniques qu'historiques (notamment l'influence des décrets révolutionnaires français de 1789), la responsabilité de l'alimentation en eau potable et de l'égouttage des eaux usées a été confiée aux villes et communes. Au cours du temps, la construction européenne d'une part et la fédéralisation de l'Etat belge d'autre part ont fait sentir leurs multiples effets sur la gestion de l'eau. Le but de ce papier est de décrire et d'analyser la manière dont le secteur de l'eau est géré aujourd'hui en Belgique sachant que des considérations d'ordre historique et politique sont souvent à l'origine d'une organisation particulièrement compliquée.

2. Cadre légal

L'eau est un bien essentiel à la vie. Tout citoyen doit en principe pouvoir y avoir accès à tout moment. Par ailleurs, le secteur de l'eau est caractérisé dans la production, la distribution comme dans l'assainissement par des situations de monopole naturel. Par ailleurs, on observe dans ce secteur la présence d'externalités, notamment en matière de santé publique et d'environnement. L'implication du secteur public dans ce domaine est donc nécessaire en vue d'assurer la meilleure allocation possible des ressources en la matière. Les acteurs belges du secteur de l'eau sont des sociétés publiques régionales, des intercommunales sous diverses formes ou encore des régies ou services communaux, le privé étant encore très peu présent.

Suite à la fédéralisation de la Belgique, la politique de l'eau relève des trois régions du pays. Ce sont donc celles-ci qui ont eu la charge de transposer la directive européenne 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. On a donc pu assister, au cours des dernières années, à une refonte du système se traduisant notamment par une série de fusions et absorptions.

Ainsi, en Région de Bruxelles-Capitale, l'ordonnance du 20 octobre 2006¹ établissant un cadre pour la politique de l'eau crée et définit la Société Bruxelloise de Gestion de l'Eau² et précise en son article 2 que « *le cycle*

¹ MB du 3 novembre 2006.

² SBGE.

de l'eau est géré de façon globale et intégrée par le secteur public,... ». Il est prévu que la SBGE et les autorités de la Région de Bruxelles-Capitale concluent un contrat de gestion mettant en application les modalités de cette ordonnance.

En Flandre, une importante réorganisation du secteur de l'eau a eu lieu en 2005. Parmi ses conséquences, nous pouvons déjà mentionner la facture d'eau intégrale³ présentée aux consommateurs par les entreprises de distribution d'eau et qui reflète non seulement le volet distribution, mais aussi la collecte des eaux usées et leur épuration.

Pour ce qui est de l'épuration des eaux et de l'égouttage, ce sont dorénavant et en principe les distributeurs qui sont responsables du traitement de l'eau que leurs abonnés rejettent. Pour ce faire, ils peuvent utiliser les équipements installés par la SA Aquafin, que les pouvoirs publics flamands ont chargé de réaliser le programme d'infrastructure d'égouttage à un niveau supracommunal, ainsi que les réseaux d'égouttage communaux. Les communes sont quant à elles compétentes pour les eaux usées, soit en pratique pour le réseau d'égouttage et les installations d'épuration au niveau local. Elles ont, à ce niveau, diverses possibilités : elles peuvent se charger elles-mêmes de la construction et de l'entretien de leur réseau d'égouts et dans ce cas reprendre l'obligation d'assainissement des distributeurs, ou bien collaborer avec ces mêmes distributeurs en se partageant les responsabilités, ou encore confier cette tâche à une autre intercommunale ou à des tiers.

En Wallonie, le texte légal de référence en la matière est le *Code de l'eau*⁴, coordonné le 3 mars 2005, composé d'une partie décrétable et d'une partie réglementaire. Ce code reprend l'ensemble des textes légaux relatifs au secteur et définit entre autres choses la Société Wallonne des Eaux (SWDE)⁵ et la Société publique de Gestion de l'Eau (SPGE)⁶. Il intègre également l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 2005 établissant un plan comptable uniformisé du secteur de l'eau en Région wallonne ainsi que les règles de fixation du prix de l'eau et la gestion intégrée du cycle naturel de l'eau.

³ Intégrale waterfactuur.

⁴ Consultable sur <http://environnement.wallonie.be/aerw/dgrne/index.htm>

⁵ La SWDE associe, selon les conditions prévues par ses statuts, la Région wallonne, la SPGE, des provinces, des communes, des intercommunales et des personnes de droit public.

⁶ Société anonyme de droit public, mise en place en 1999.

Ajoutons qu'en Wallonie, au niveau du traitement des eaux usées, la SPGE conclut des *contrats d'épuration* avec des intercommunales reconnues comme Organismes d'épuration agréés (OEA, actuellement au nombre de 7), par lesquels elle leur confie la réalisation des investissements prévus, tels que stations d'épuration et collecteurs. Ces OEA assurent donc la mise en œuvre et l'exploitation des infrastructures.

En ce qui concerne le volet plus pratique, au niveau de la production, de la distribution et du traitement des eaux usées, ce sont, comme nous venons de l'exposer brièvement, les communes qui sont à la base de l'action. Ainsi, la majorité d'entre elles sont regroupées au sein d'intercommunales ou s'adressent aux compagnies ayant un contrat de gestion avec leur région. Certaines autres communes disposent toujours de leur propre régie communale ou de leur propre service communal. Les OEA sont, par exemple, tous des intercommunales.

Nous allons revenir plus en détail sur tout ceci dans les sections suivantes. De plus, certains aspects à peine effleurés dans le présent chapitre feront l'objet d'une discussion ultérieure, nous songeons notamment à la fixation du prix de l'eau.

3. Fourniture et régulation des services d'eau

3.1. Les principaux acteurs

Diverses étapes peuvent être identifiées dans le cycle du marché de l'eau. Classiquement, nous pouvons identifier la production, la distribution et le traitement des eaux usées, en ce compris la collecte et l'épuration. Chaque région aura ses propres acteurs pour chacune de ces étapes. Par ailleurs, nous aurons l'occasion de constater que certaines firmes intègrent plusieurs activités. Ainsi, par exemple, en Wallonie et en Flandre, nombre de producteurs sont également distributeurs. De plus, nous allons également mentionner les entreprises publiques chargées de l'application de la politique de l'eau par leur Région. Enfin, il existe des associations regroupant différents acteurs dans des buts spécifiques. Nous allons y revenir dans la présente section.

A. La politique de l'eau

La politique de l'eau a été, en Belgique, confiée aux régions. Ces dernières ont confié une série de missions à des entreprises publiques créées ou adaptées à cet effet.

Ainsi, en région bruxelloise, l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement (IBGE) est la seule administration en charge de l'eau, secteur qui ne représente qu'une facette de ses activités. Il s'occupe notamment du *maillage bleu*, qui est un programme d'assainissement des rivières bruxelloises, de la stratégie en matière d'eau et des eaux de surface.

En ce qui concerne la Flandre, la responsabilité de la politique de l'eau revient à la Vlaamse Milieumaatschappij (VMM). Elle est notamment chargée de la mesure de la qualité des eaux de surface, de faire rapport sur la situation de l'environnement. Mentionnons également la Coördinatiecommissie Integraal Waterbeleid (CIW), créée par un décret de la Région flamande, et qui est une commission de coordination dans le cadre de la politique intégrée de l'eau voulue par la directive-cadre européenne sur l'eau.

En Wallonie, nous retrouvons la Société publique de gestion de l'eau (SPGE), société anonyme de droit public mise en place par la Région wallonne en 1999. La SPGE est chargée d'assurer la coordination et le financement du secteur de l'eau et dispose d'un contrat de gestion avec la Région en ce qui concerne la protection du captage d'eau et son assainissement, en ce compris l'égouttage, l'épuration, la collecte et l'évacuation des eaux d'inondation.

B. La production et la distribution

Nous l'avons déjà dit, la production et la distribution sont aux mains des mêmes acteurs en Wallonie et en Flandre. Nous regroupons donc ces deux étapes dans cette section.

En région de Bruxelles-Capitale cependant, la distribution et la production sont partagées entre deux intercommunales. D'une part, l'Intercommunale bruxelloise de distribution d'eau (IBDE) qui s'est vue confiée depuis 1989 la *responsabilité* de la distribution de l'eau, et d'autre part, Vivaqua, entreprise publique à caractère industriel, qui s'occupe de la production, du traitement et du transport de l'eau ainsi que du contrôle de la qualité et de

prestations de services en matière de distribution d'eau pour le compte d'intercommunales (l'IBDE notamment) et de communes. D'autre part, ces deux entreprises sont actives dans l'assainissement et la gestion des réseaux d'égouttage, Vivaqua assurant plusieurs de ces missions pour le compte de l'IBDE⁷.

D'une manière générale, Vivaqua doit être considérée comme le véritable bras armé des communes et de la Région bruxelloise dans le domaine de l'eau⁸, l'IBDE se limitant quant à elle dans les faits essentiellement à un rôle d'intermédiaire entre les communes bruxelloises et Vivaqua.

La Flandre, quant à elle, compte à l'heure actuelle 13 entreprises actives dans la distribution et la production d'eau potable, toutes entièrement aux mains du secteur public⁹. Remarquons que Vivaqua, distribue l'eau issue de captages situés en Wallonie non seulement en Région bruxelloise mais également (totalement ou partiellement) dans 4 communes de Flandre.

En Wallonie, même si on recense encore 46 services communaux ou régies communales ainsi qu'une dizaine d'intercommunales, une majorité de villes et communes ont confié leur alimentation en eau à la SWDE qui est, de ce fait, le principal producteur et distributeur d'eau wallon. Un processus de fusions est cependant toujours en cours afin de diminuer le nombre d'acteurs actifs dans ce secteur.

Le tableau qui suit reprend une liste des producteurs et distributeurs d'eau en Wallonie et en Flandre.

⁷ L'IBDE associe les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle est chargée de la distribution de l'eau aux habitants et entreprises de la Région ainsi que de la gestion des réseaux d'égouttage des 19 communes bruxelloises et de la lutte contre les inondations dans ces communes.

⁸ Vivaqua assume trois fonctions principales : elle est productrice d'eau (qu'elle fournit essentiellement aux intercommunales et communes), prestataire de services (auprès des intercommunales et communes qui lui ont confié l'exploitation de leur réseau de distribution et la gestion du service aux abonnés ainsi que la gestion de leurs réseaux d'égouttage, collecteurs et bassins d'orage) et exploitant de station d'épuration Sud de la Région de Bruxelles-Capitale.

⁹ Voir SERV, Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen, *De prijs van water 2008 : analyse en aanbevelingen*.

Producteurs et Distributeurs d'eau en Belgique

Nom complet	Abréviation
Bruxelles	
Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau	IBDE
Vivaqua	
Flandre	
Vlaamse Maatschappij voor Watervoorziening	VMW
Tussengemeentelijke Maatschappij der Vlaanderen voor Watervoorziening	TMVW
Provinciale Intercommunale voor Drinkwater in de Provincie Antwerpen	PIDPA
Antwerpse Waterwerken	AWW
Intercommunale voor Waterbedeling in Vlaams-Brabant	IWVB
Intercommunale Watermaatschappij	IWM
Intercommunale Waterleidingsmaatschappij van Veurne-Ambacht	IWVA
Gemeentelijk Waterbedrijf Knokke-Heist	
Stedelijk Waterbedrijf Sint-Niklaas	
Vivaqua	
Regie Stedelijke Waterdienst Ieper	
Waterregie Tongeren	
Waterdienst Hoeilaart	
Wallonie	
Association Intercommunale des Eaux du Condroz	AIEC
Association Intercommunale des Eaux de la Molinee	AIEM
Compagnie de Distribution d'Eau de Salles et Robechies	CIDESER
Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source les Avins-Clavier	CIESAC
Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux	CILE
Intercommunale Des Eaux de Nandrin-Tinlot et environs	IDEN
Intercommunale Des Eaux du Centre du Brabant Wallon	IECBW
Intercommunale d'Etude et de Gestion	IEG
Intercommunale Namuroise de Services Publics	INASEP
Services ou Régies communaux	
Société Wallone Des Eaux	SWDE

Source: SERV et SWDE

C. Le traitement des eaux usées

Le traitement des eaux usées comprend non seulement l'épuration en elle-même, mais également la collecte et l'acheminement de ces eaux vers les stations d'épuration. Il est donc également question ici de la mise en place, de la gestion, de l'entretien du réseau d'égouttage.

Nous avons déjà eu l'occasion de présenter le système lorsque nous avons abordé le cadre légal. Ainsi, en Région de Bruxelles-Capitale, l'Ordonnance du 20 octobre 2006 met en place la Société Bruxelloise de Gestion de l'Eau (SBGE). Cette société pararégionale, dotée d'un contrat de gestion avec la Région, est principalement chargée de l'assainissement

public des eaux usées urbaines. Elle intervient en outre dans le cadre de la coordination et de l'intervention dans la réalisation de travaux d'égouttage, de collecte et d'épuration des eaux résiduaires urbaines. Par ailleurs, Vivaqua joue également un rôle en assurant, pour le compte de l'IBDE, les missions relatives à la conception, la réalisation et l'exploitation des réseaux d'égouttage.

En Flandre, nous pouvons résumer la situation au moyen du tableau suivant.

Traitement des eaux usées en Région flamande

Éléments d'infrastructure	Planning	Exécution	Exploitation
Installations d'épuration d'eau d'égouttage	Région flamande (VMM)	Aquafin	Aquafin
Collecteurs et égouttage prioritaire	Région flamande (VMM)	Aquafin	Aquafin
Installations d'épuration à petite échelle	Région flamande (VMM) ou communes (+VMM)	Aquafin ou communes ou gestionnaires délégués	Aquafin ou communes ou gestionnaires délégués
Egouttage	Communes (+VMM)	Communes ou prestataires	Communes ou prestataires

Source: SERV

Les distributeurs d'eau ayant depuis 2005 l'obligation d'assurer l'assainissement des eaux usées, il est logique que ceux-ci proposent leurs services aux communes par l'intermédiaire de filiales spécialement créées par eux pour assurer ces prestations. Il est à noter que deux intercommunales du secteur (public) de l'énergie, Interelectra et la Provinciale Brabantse Energiemaatscappij (PBE), proposent également de tels services en matière d'égouttage, comme nous pouvons le constater dans le tableau ci-dessous.

Gestionnaires de l'égouttage - Flandre

Prestataire	Exploitant
Aquario	TMVW
Hidrorio	PIDPA
Hidrosan	PIDPA
Vivaqua	Vivaqua
IWVA	IWVA
Ri-ant	AWW + Aquafin
Rio-act	VMW + Aquafin
Aquafin	Aquafin
Infrac	Interelectra
Riobra	PBE

Source: SERV

En Wallonie la situation est quelque peu différente. La SPGE, dotée d'un contrat de gestion avec la Région wallonne, est chargée du financement et de la coordination en matière d'assainissement collectif des eaux usées. Pour ce qui est de la mise en œuvre et de l'exploitation des infrastructures, la SPGE a conclu des contrats de prestation de services avec des intercommunales reconnues comme Organismes d'Épuration Agréés (OEA), actuellement au nombre de 7.

Organismes d'Épuration Agréés (OEA) - Wallonie

Nom complet	Abréviation
Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration	AIDE
Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau	AIVE
Intercommunale du Brabant Wallon	IBW
Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement	IDEA
Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques	IGRETEC
Intercommunale Namuroise de Services Publics	INASEP
Intercommunale de propreté publique du Hainaut occidental	IPALLE

Source: AquaWal

Remarquons que certaines de ces intercommunales ne s'occupent pas exclusivement du traitement des eaux usées. Ainsi par exemple, l'IPALLE a également la gestion des déchets dans ses attributions.

D. Les associations

Certains acteurs parmi ceux que nous venons de voir se regroupent au sein d'associations (sans égards aux statuts juridiques de celles-ci). Nous en citerons quelques unes ici.

Ainsi, mentionnons en Wallonie la société Protectis, constituée par les principaux producteurs et la SPGE afin de procéder aux travaux de protection du captage.

En Flandre, un certain nombre de régies communales et l'Intercommunale Watermaatschappij (IWM) ont constitué l'Intercommunaal Samenwerkingscomité voor Waterbedrijven (ISWa).

Enfin, signalons AquaWal qui est l'union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie et regroupe les principaux producteurs et distributeurs ainsi que les OEA. Signalons aussi le pendant

flamand d'Aquawal, la Samenwerking Vlaams Water (SMW) qui coordonne entre autres les principaux acteurs de l'eau en Flandre, ainsi qu'AquaBru en région bruxelloise. Au niveau national, ces trois associations ainsi que les principaux acteurs du secteur forment Belgaqua.

3.2. Le prix de l'eau

Une fois encore, les règles de fixation du prix de l'eau dépendent de la région dans laquelle nous nous trouvons.

En Région de Bruxelles-Capitale, l'IBDE est le seul distributeur. Le prix total est composé de plusieurs parties : la consommation d'eau en tant que telle, l'assainissement dont la responsabilité a été confiée à l'IBDE par les communes (entre 0,086 et 0,43 euros/m³ jusqu'au 1^{er} janvier 2009), l'assainissement public régional que la SBGE effectue pour le compte de l'IBDE (0,3602 euros/m³ depuis avril 2008 jusqu'au 1^{er} janvier 2009) et une redevance annuelle d'abonnement (entre 11,8 et 23,8 euros par an). Pour les ménages, le prix de la consommation d'eau est calculé sur base de la tarification dite solidaire. Dans le tableau ci-dessous, les quantités sont exprimées en m³ par an (et par habitant pour les ménages) et le prix est exprimé en euros par m³.

Tarifs HTVA de l'IBDE pour la consommation d'eau - 2009

Tarifs	Tranche	Quantité	Prix de l'eau	RAssL	RAPR
Domestique ménages	Vitale	0 - 15	0,8	0,25	0,2
	Sociale	15 - 30	1,46	0,43	0,35
	Normale	30 - 60	2,17	0,64	0,52
	Confort	60 et +	3,22	0,91	0,74
Non domestique linéaire			1,6	0,45	0,37
Industriel		0 - 5000	1,6		
		5000 et +	1,2		

Source: IBDE

RAssL: Redevance d'Assainissement Local (5 services)

RAPR : Redevance d'Assainissement Public Régional

Nous pouvons voir sur le tableau le principe de la tarification dite solidaire. Les tranches de consommation les plus basses sont considérées comme nécessaires pour tous les citoyens, et bénéficient donc d'un tarif plus avantageux. A l'inverse, une consommation plus importante que la normale constituera un luxe et coûtera donc plus cher. Depuis le 1^{er} janvier 2009, la partie assainissement confiée à l'IBDE et une redevance assainissement

public régional suivent également le principe de la tarification solidaire. Le montant de la partie assainissement confiée à l'IBDE dépend en outre du nombre de services proposé par l'IBDE en la matière auxquels chaque commune a souscrit ou pas¹⁰.

En Flandre, une distinction, basée notamment sur la consommation annuelle, la résidence principale et l'usage ménager, est faite entre petits utilisateurs et gros utilisateurs. Pour les petits utilisateurs, principalement les ménages, il existe depuis 2005 une facture unifiée qui contient le prix de l'eau intégral, là où auparavant le consommateur devait payer séparément pour l'eau en elle-même, une taxe sur les eaux usées et parfois pour la collecte des eaux usées à la commune. Au vu de leur nouvelle obligation d'épuration, ce sont maintenant les distributeurs qui paient la facture d'assainissement supracommunal à Aquafin, montant qui est répercuté au consommateur. Il en va de même pour la collecte via le réseau d'égouttage local et les petites installations d'épuration au profit des communes ou des gestionnaires que celles-ci ont désigné. En résumé, le prix intégral de l'eau se compose du prix de la consommation d'eau en elle-même, d'une contribution à l'assainissement au niveau supracommunal et du prix pour la collecte et le système d'épuration au niveau communal. Le SERV a récemment mené une enquête sur le prix de l'eau en Flandre en 2008¹¹. Le tableau suivant reprend les tarifs (hors TVA) et factures moyens (la moyenne étant basée sur le nombre de communes) pour une famille type (composée de 2,38 personnes et ayant une consommation moyenne journalière de 104 litres par personne ou un usage annuel familial de 90,44 m³).

Tarifs et factures moyens pour une famille type - Flandre 2008 - Euros

Variable	Prix total	Prix de l'eau	Contribution supracommunale	Contribution communale
Prix par mètre cube	3,23	1,48	0,85	0,9
Part du prix	100%	46%	26%	28%
Plage de prix	2,12 à 3,76	1,21 à 1,85	0,85	0 à 1,1851
Facture totale	292	134	77	81
Plage de la facture totale	192 à 340	109 à 167	77	0 à 107
Augmentation depuis 2006	31%	3,50%	25%	157%
Plage d'augmentation	5 à 69%	0 à 24%	25%	0 à max

Source: SERV

¹⁰ Voir ci-dessous la section 3.4. consacrée à la collecte et à l'assainissement.

¹¹ SERV : *De prijs van water 2008 : analyse en aanbevelingen*.

Les prix peuvent varier fortement en fonction de la commune, et ce même dans des communes faisant appel à un même distributeur. Notons que le prix de l'eau se compose d'une partie fixe (abonnement, location du compteur, une combinaison des deux) et d'une partie variable fonction de la quantité consommée. Remarquons également que trois distributeurs, la commune de Knokke-Heist, PIDPA et TMVW, ont prévu des corrections sociales dans leurs tarifs portant sur le montant forfaitaire (PIDPA, TMVW) ou sur le montant variable (Knokke-Heist).

En Wallonie, depuis le décret de 2004 sur la tarification de l'eau, le nouveau système est basé sur la notion de coût-vérité. Chaque consommateur paie pour ce qu'il consomme et pour la pollution qu'il engendre. La facture est maintenant calculée d'une même manière sur l'ensemble de la Wallonie, étant entendu que les prix peuvent toujours fortement varier d'une commune à l'autre. Le calcul repose sur deux nouveaux concepts : le Coût-Vérité à la Distribution (CVD) et le Coût-Vérité à l'Assainissement (CVA).

Le CVD comprend l'ensemble des coûts relatifs à la production et à la distribution d'eau (pompage, adduction, entretien du réseau, protection des captages,...). Ce montant est identique pour un même distributeur dans un même sous-bassin et est déterminé annuellement par les distributeurs. Ainsi, à titre d'exemple, au 1^{er} janvier 2009, la SWDE applique un CVD de 2 €/m³, la CILE de 2,12 €/m³, l'IECBW de 1,82 €/m³. Chaque distributeur, qu'il s'agisse d'une intercommunale ou d'une commune, détermine son CVD à partir d'un plan comptable de l'eau¹², même si les règles diffèrent quelque peu pour les services communaux.

Le CVA quant à lui représente l'ensemble des coûts liés à l'assainissement des eaux usées domestiques et est unique sur l'ensemble de la Wallonie, fixé par la SPGE. Il s'agit ici de permettre le financement des investissements en collecteurs et stations d'épuration, assuré par la SPGE. En 2008, il valait 1,055 €/m³ pour 1,3080 €/m³ en 2009 contre 0,625 €/m³ en 2006.

La structure tarifaire s'établit dès lors comme spécifié dans le tableau suivant, en ce compris le fonds social de l'eau (créé par décret du 20 février

¹² Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2005 relatif au Code de l'eau, établissant un plan comptable uniformisé du secteur de l'eau en Région wallonne, 14 juillet 2005, MB du 26/08/2005.

2003 et qui intervient pour les personnes en difficulté de paiement, d'un montant de 0,0125 €/m³) et la TVA de 6%.

Facture d'eau en Wallonie

Paramètres	Formules
Redevance compteur	(20 * CVD) + (30 * CVA)
De 0 à 30 m ³	0,5 * CVD
De 30 à 5000 m ³	CVD + CVA
5000 m ³ et plus	(0,9 * CVD) + CVA
Fonds social	0,0125 €/m ³
TVA	6%

Source: Code de l'eau coordonné, art D. 228

Nous allons maintenant à titre d'illustration dresser à l'aide de cette formule la facture d'un ménage consommant 100 m³ annuellement, d'une part en utilisant les CVD et CVA de 2006, d'autre part ceux de 2009, et ce pour les quatre distributeurs wallons les plus importants, à savoir la SWDE, la CILE, l'IECBW et l'INASEP.

Facture d'eau en 2006 - Wallonie - Euros

Sociétés	CVD 2006	CVA 2006	Redevance 2006	Prix conso 2006	Fonds social	TVA 2006	Total 2006
SWDE	1,8622	0,625	55,99	202,04	1,25	15,56	274,84
CILE	1,8	0,625	54,75	196,75	1,25	15,17	267,92
IECBW	1,67	0,625	52,15	185,70	1,25	14,35	253,45
INASEP	1,84	0,625	55,55	200,15	1,25	15,42	272,37

Sources: Sociétés de distribution, décret et calculs

Facture d'eau en 2009 et comparaison avec 2006 - Wallonie - Euros

Sociétés	CVD 2009	CVA 2009	Redevance 2009	Prix conso 2009	Fonds social	TVA 2009	Total 2009	Total 2006	Variation
SWDE	2	1,308	79,24	261,56	1,25	20,52	362,57	274,84	31,92%
CILE	2,12	1,308	81,64	271,76	1,25	21,28	375,93	267,92	40,32%
IECBW	1,82	1,308	75,64	246,26	1,25	19,39	342,54	253,45	35,15%
INASEP	1,84	1,308	76,04	247,96	1,25	19,52	344,77	272,37	26,58%

Sources: Sociétés de distribution, décret et calculs

Nous constatons que pour les principaux distributeurs wallons, le prix moyen du mètre cube d'eau est passé, pour une consommation de 100 m³, d'une plage de 2,53€ à 2,75€ en 2006 à une plage de 3,43€ à 3,76€ en

2009. Sur ce laps de temps, le CVA a plus que doublé, l'augmentation du CVD restant plus limitée.

On peut au total constater que les prix de l'eau sont assez variables selon le lieu de distribution. Cette variabilité n'est pas propre à la Belgique et peut s'observer dans d'autres pays. Elle peut s'expliquer par différents facteurs comme la proximité des captages, la qualité de l'eau brute, le type de traitement, la topographie des lieux et la nature des sols, la difficulté de l'assainissement, l'amortissement des installations (canalisations, stations,...) ainsi que bien sûr, l'efficacité de la gestion.

3.3. Production et distribution

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer, production et distribution sont, en Belgique, généralement aux mains des mêmes acteurs publics, avec bien évidemment des exceptions, comme par exemple en Région de Bruxelles-Capitale. Ces différents acteurs peuvent par ailleurs entretenir entre eux des relations techniques ou commerciales, parfois intenses, avec par exemple des achats et des ventes d'eau.

Dans cette section, nous allons tout d'abord identifier, sur base de l'importance de la clientèle, les principaux producteurs-distributeurs. Ce sont uniquement ces derniers que nous analyserons par la suite. En effet, la persistance à l'heure actuelle de nombre de communes assurant elles-mêmes leurs services d'eau rendrait une étude exhaustive pour le moins fastidieuse, tout en apportant très peu d'informations additionnelles.

Pour ce qui est de la Région de Bruxelles-Capitale, l'IBDE est en charge de la distribution dans les 19 communes, Vivaqua assurant des prestations de services en tant que partenaire (de même pour l'IECBW et l'IWVB) consistant notamment en la gestion de dossiers des abonnés, le relevé des compteurs, l'encaissement de factures, de même que l'extension, l'entretien et la surveillance des réseaux. L'IBDE faisait état de 290.161 abonnés pour l'année 2007.

Pour ce qui est de la Flandre, les principaux distributeurs sont VMW, TMVW, PIDPA, AWW et IWVB. A elles seules, ces cinq sociétés représentent 93% des clients dans la Région. Notons également ici que TMVW possède une participation dans l'IWVB.

Importance des sociétés d'eau potable - Flandre

Sociétés	Nombre de clients	Communes
Vlaamse Maatschappij voor Watervoorziening	1.089.752	171
Tussengemeetelijke Maatschappij der Vlaanderen voor Watervoorziening	529.707	57
Provinciale Intercommunale voor Drinkwater in de Provincie Antwerpen	477.287	65
Antwerpse Waterwerken	157.955	8
Intercommunale voor Waterbedeling in Vlaams-Brabant	90.167	13
Intercommunale Watermaatschappij	47.842	8
Intercommunale Waterleidingsmaatschappij van Veurne-Ambacht	46.862	6
Gemeentelijk Waterbedrijf Knokke-Heist	22.119	1
Stedelijk Waterbedrijf Sint-Niklaas	21.656	1
Vivaqua	13.907	4
Regie Stedelijke Waterdienst Ieper	10.815	1
Waterregie Tongeren	9.143	1
Waterdienst Hoeilaart	4.322	1
Total	2.521.534	

Source: SERV, juin 2008

Il convient ici de souligner que la législation impose, dans les immeubles à appartements, un compteur par logement. Dès lors, nous aurons une différence entre nombre de raccordements et nombre de clients ou de compteurs. Remarquons également qu'une même commune peut avoir plusieurs distributeurs.

Importance des distributeurs d'eau - Wallonie

Sociétés	Compteurs	Communes
Société Wallone Des Eaux	964.293	200
Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux	233.032	23
Services ou Régies communaux (1)	85.310	46
Intercommunale Des Eaux du Centre du Brabant Wallon	73.451	13
Intercommunale Namuroise de Services Publics	34.052	12
Intercommunale d'Etude et de Gestion (Mouscron) (1)	17.406	3
Association Intercommunale des Eaux de la Molinee	10.736	4
Association Intercommunale des Eaux du Condroz	11.829	5
Intercommunale Des Eaux de Nandrin-Tinlot et environs	2.908	3
Compagnie Intercommunale des Eaux de la Source les Avins-Clavier (1)	2.055	4
Compagnie de Distribution d'Eau de Salles et Robechies (1)	539	2
Total	1.435.611	

Source: SWDE et Aquawal, 2007

(1) Nombre de raccordements 2006

En Wallonie, les principales sociétés actives dans la distribution sont la SWDE, la CILE, l'IECBW et l'INASEP. Elles se partagent près de 91% des compteurs de la Région, dont un peu plus de 67% pour la seule SWDE.

Ajoutons également l'IDEA (Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire, Mons), producteur et distributeur mais uniquement pour l'industrie ou la vente à d'autres acteurs du secteur.

En termes de population desservie, nous obtenons le tableau suivant pour les principaux distributeurs.

Population desservie

Sociétés	Population
IBDE	1.034.475
VMW	2.662.441
TMVW	
PIDPA	1.148.072
AWW	532.379
IWVB	
SWDE	2.400.000
CILE	537.734
IECBW	195.770
INASEP	

Sources: Entreprises de distribution

Nous pouvons également examiner la longueur des réseaux de distribution des principales sociétés et en dériver, via le nombre de compteurs ou de clients, la densité de ces réseaux.

Principaux réseaux de distribution - Belgique - 2006

Sociétés	Compteurs	Réseau (kms)	Densité (cpt/km)
IBDE	290.161	2.212	131,16
VMW	1.089.752	30.267	36,00
TMVW	529.707	10.415	50,86
PIPDA	477.287	12.000	39,77
AWW	157.955	2.425	65,14
IWVB	90.167		
SWDE	964.293	27.868	34,60
CILE	233.032	3.525	66,11
IECBW	73.451	1.694	43,36
INASEP	34.052	1.250	27,24

Sources: Sociétés de distribution, SERV, Aquawal

La densité est évidemment plus élevée pour l'IBDE qui est active dans la Région de Bruxelles-Capitale, zone essentiellement citadine.

Nous allons maintenant examiner plus en détails la production et la distribution de ces principaux acteurs, tout en gardant à l'esprit l'existence des autres petites intercommunales et services ou régies des eaux. Le tableau qui suit reprend les données disponibles relatives aux producteurs et distributeurs flamands, à l'IBDE et à la SWDE pour 2007, et pour 2006 en ce qui concerne les autres wallons et Vivaqua. Nous pouvons y voir les volumes produits, achetés ou vendus à d'autres acteurs du secteur, le volume distribué aux clients, industriels ou ménages ainsi que les volumes non enregistrés (fuites, lutte contre les incendies, eaux de lavage pour la production,...).

Volume des principaux producteurs et distributeurs d'eau - Mètres cubes

Sociétés	Production	Distribution	Achats	Vente	Non enregistré
IBDE (1)	67.436.015	59.223.392			8.212.623
Vivaqua	138.443.000	676.000	0	136.788.000	979.000
VMW	133.350.000	116.460.000	21.820.000	9.440.000	29.270.000
TMVW	9.503.042	77.545.880	76.672.912	7.269.482	1.360.592
PIDPA	67.787.289	58.607.761	4.215.029	5.210.988	8.183.569
AWW (1)	147.810.729	115.715.557		42.095.172	
IWVB (2)		10.927.927			
SWDE	153.820.743	104.376.655	20.060.189	22.472.208	47.032.069
CILE	25.779.000	27.420.000	11.163.000	2.260.000	7.262.000
IECBW	7.308.000	9.834.000	6.212.000	1.493.000	2.192.000
INASEP	2.803.000	3.099.000	1.585.000	38.000	1.250.000

Sources: entreprises de distribution (2007), Aquawal (2006), SERV (2007)

(1) La production représente ici l'approvisionnement total

(2) La distribution représente "Omzet water"

Vivaqua prélève l'essentiel de sa production en Région wallonne. La majorité de cette production est par contre écoulee auprès d'autres distributeurs dans d'autres régions. Soulignons également que dans le cas de l'IBDE et de l'AWW, le montant repris dans la colonne production représente en fait le volume disponible pour la distribution, en ce compris les achats, les données disponibles ne permettant pas de distinguer l'un de l'autre.

Nous pouvons en outre dériver de ce tableau des estimations de rendements des réseaux, en divisant le volume non enregistré par la quantité disponible, laquelle correspond à la somme des quantités produites et achetées à des

tiers actifs dans le secteur. Insistons cependant sur le fait que le volume non enregistré comprend d'autres éléments que les seules pertes sur le réseau.

Rendements des réseaux - Volumes en mètres cubes

Sociétés	Non enregistré	Disponible	Rendements
IBDE	8.212.623	67.436.015	87,82%
Vivaqua	979.000	138.443.000	99,29%
VMW	29.270.000	155.170.000	81,14%
TMVW	1.360.592	86.175.954	98,42%
PIDPA	8.183.569	72.002.318	88,63%
AWW	non disp	147.810.729	-
IWVB	non disp	10.927.927	-
SWDE	47.032.069	173.880.932	72,95%
CILE	7.262.000	36.942.000	80,34%
IECBW	2.192.000	13.520.000	83,79%
INASEP	1.250.000	4.388.000	71,51%

Sources: Entreprises de distribution, Aquawal, SERV

Nous pouvons également décomposer le volume distribué suivant le type de consommateurs. Les statistiques disponibles font pour la plupart apparaître la distinction entre clientèle domestique et clientèle non-domestique, ou bien sont basées sur le volume consommé. Certaines difficultés peuvent néanmoins surgir. Ainsi, pour TMVW, le volume repris en consommation domestique dans le tableau ci-dessous représente la quantité livrée aux communes partenaires, sans distinction de destination par la suite. La quantité non-domestique représente ce que TMVW a livré elle-même au secteur industriel. De plus, dans le tableau suivant, les données de la CILE et de l'IECBW sont celles de 2007, en lieu et place de 2006 précédemment. Ceci est dû à la disponibilité des différentes statistiques.

Répartition par type de consommateurs - Mètres cubes

Sociétés	Distribution	Domestiques	Non-domestiques
IBDE	59.223.392		
Vivaqua	-	-	-
VMW	116.460.000	88.330.000	28.130.000
TMVW(1)	77.545.880	77.433.651	112.229
PIDPA	58.607.761	42.828.679	15.779.082
AWW	105.715.557	40.706.512	65.009.045
IWVB			
SWDE	103.340.383	62.112.991	41.227.392
CILE	25.929.157	20.668.967	5.260.190
IECBW	10.284.706	7.405.961	2.878.745
INASEP	3.099.000		

Pour TMVW, le volume domestique est celui livré aux communes partenaires

Sources: Entreprises de distribution

3.4. Collecte et assainissement

En Région de Bruxelles-Capitale, Vivaqua assure pour le compte de l'Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau (IBDE), des missions relatives à la conception, la réalisation et l'exploitation des réseaux d'égouttage. L'IBDE identifie ainsi cinq services de l'assainissement, les communes bruxelloises pouvant adhérer à ces services. Il s'agit de la gestion des bassins d'orage et des collecteurs, de l'établissement et la tenue à jour de diverses données concernant les égouts communaux (plans, vétusté,...), d'assurer la gestion hydraulique du réseau d'égouttage, des eaux pluviales et de ruissellement, de l'entretien, la réparation, l'adaptation, le renouvellement et l'extension du réseau d'égouttage et de ses équipements et enfin de la gestion intégrée du réseau d'égouttage. L'IBDE faisait pour 2007 état d'une longueur totale des réseaux d'égouttage de 1334,89 kilomètres pour l'ensemble des communes adhérant à ses services d'assainissement. Au niveau des stations d'épuration, Vivaqua assure l'exploitation de la STEP Sud de la Région de Bruxelles-Capitale (360.000 EH). La station de Bruxelles-Nord (1.100.000 EH) a quant à elle fait l'objet d'un appel d'offre, et c'est Aquiris, un groupement d'entreprises piloté par l'entreprise privée française Veolia, qui en a obtenu la conception, la construction et l'exploitation pour une durée de 20 ans dans le cadre d'un partenariat public privé de type BOOT¹³.

¹³ Build, owner, operate and transfer.

En Flandre, le citoyen assume la responsabilité d'être raccordé au réseau d'égouttage ou, si cela n'est pas possible, de purifier lui-même ses eaux usées. La commune se charge en principe de la gestion du réseau d'égouttage sur son territoire, soit elle-même, soit en collaboration avec les distributeurs d'eau, soit en collaboration avec des tiers. Au niveau de l'égouttage prioritaire, des collecteurs et de l'épuration, c'est la société Aquafin qui se charge de l'exécution et de l'exploitation, là où la Région flamande assure la planification. Selon son rapport annuel 2007, Aquafin dispose de près de 4.250 kilomètres de collecteurs. De plus, pour 2007, sur 216 installations d'épuration évaluées, 192 satisfaisaient à l'ensemble des normes en vigueur, contre 4 ne répondant pas aux normes européennes. La valeur du portefeuille de projets s'établissait en outre comme suit.

Projets Aquafin - Millions d'euros - 2007

Projets	Nombre	Valeur
Livrés	1.843	2.298,78
Accordés et en adjudication	251	420,22
En développement	605	695,34
Total	2.699	3.414,34

Source: Aquafin

Pour rappel, les gestionnaires des réseaux d'égouttage au niveau local sont les suivants.

Gestionnaires de l'égouttage - Flandre

Prestataire	Exploitant	Communes
Aquario	TMVW	48
Hidrorio	PIDPA	14
Hidrosan	PIDPA	3
Vivaqua	Vivaqua	6
IWVA	IWVA	3
Ri-ant	AWW + Aquafin	12
Rio-act	VMW + Aquafin	4
Aquafin	Aquafin	9
Infrax	Interelectra	35
Riobra	PBE	24
Gestion propre		147
Non décidé		3

Source: SERV

En Wallonie, la SPGE assure le financement et la coordination de l'assainissement collectif des eaux usées, ainsi que la protection des captages et le financement de certains travaux d'égouttage en collaboration avec les communes. La mise en œuvre et l'exploitation des infrastructures d'assainissement est quant à elle du ressort de sept organismes d'assainissement (ou d'épuration) agréés. Le financement est dégagé via le Coût-Vérité de l'assainissement (CVA) qui est une composante de la facture d'eau présentée au consommateur.

Nous attardant sur le patrimoine technique de ces OEA du point de vue des collecteurs et stations d'épuration, nous obtenons le tableau suivant.

Organismes d'assainissement agréés - Patrimoine technique - Wallonie - 2007

Sociétés	Communes	Collecteurs (kms)	Stations d'épuration	Capacité nominale des STEP (EH)
AIDE	84	254,97	63	1.048.601
AIVE	44	160,41	69	235.925
IBW	27	158,47	31	456.750
IDEA	24	235,44	23	500.200
IGRETEC	22	259,46	43	534.150
INASEP	38	234,78	89	186.955
IPALLE	23	132,87	32	337.005

Source: Aquawal

Selon la SPGE, la capacité nominale totale à réaliser pour les stations d'épuration sur l'ensemble de la Wallonie s'élève à 4.706.051 EH. Au 31 décembre 2007, la SPGE présentait le bilan d'avancement suivant.

Taux d'équipement des stations d'épuration - Wallonie - 2007

Stations d'épuration	Toutes	2000 EH ou plus	Part du total
STEP existantes	3.299.136	446.250	70,10%
STEP en cours	698.200	692.150	14,84%
STEP à réaliser	708.715	3.140.786	15,06%
Total	4.706.051	4.279.186	100,00%

Source: SPGE

Le taux d'équipement en stations d'épuration en Wallonie était donc d'environ 70,1% à la fin de l'année 2007.

Nous pouvons de même examiner la situation du réseau d'assainissement wallon fin 2006 en ce qui concerne les égouts et les collecteurs. Nous

pouvons constater dans le tableau suivant que 83,02% des égouts étaient à cette époque réalisés pour seulement 43,3% des collecteurs.

Situation des réseaux - Wallonie - 2006

Réseau	Kilomètres	Pourcentage
<u>Egouts</u>		
existants	16.388,45	83,02%
en cours	203,04	1,03%
à réaliser	3.149,85	15,96%
Total	19.741,34	100,00%
<u>Collecteurs</u>		
existants	1.402,12	43,30%
en cours	363,68	11,23%
à réaliser	1.472,48	45,47%
Total	3.238,28	100,00%

Source: Aquawal

4. Le financement

Depuis les différentes réformes intervenues au cours des dix dernières années dans le secteur, le financement des acteurs de la chaîne de l'eau doit être assuré en répercutant le coût véritable de l'eau dans la facture du consommateur. Ce principe est valable pour les trois Régions du pays. Le prix de l'eau doit donc comprendre l'ensemble des coûts de production, de distribution d'eau potable et de dépollution des eaux usées. Nous renvoyons à ce sujet à la section 3.2 consacrée au prix de l'eau. En principe donc le coût du cycle de l'eau ne devrait plus être financé par l'impôt, à l'exception du coût de l'égouttage local qui n'est actuellement intégré dans le prix de l'eau qu'en Flandre et dans certaines communes bruxelloises.

5. Comptes de résultats des principaux acteurs

Nous allons dans cette section brièvement présenter les comptes de résultats des principaux acteurs de la distribution pour l'année 2007. Quelques remarques doivent être faites au préalable. Tout d'abord, les comptes que nous avons obtenus sont les comptes consolidés, regroupant l'ensemble des activités des intercommunales et sociétés considérées. Ainsi par exemple, l'INASEP, outre ses activités dans le domaine de l'eau, intervient également dans les domaines des bâtiments et de la voirie. La

première ligne du tableau ci-dessous présentant les coûts des ventes et prestations, récapitule les activités des sociétés parmi la production (P), la distribution (D) et l'assainissement (A), en ce compris la collecte et l'égouttage.

Comptes de résultats - Structure des coûts, coût au mètre cube distribué et coût par employé - Principaux distributeurs - Milliers d'euros - 2007

Variables	IBDE	Vivaqua	VMW	TMWV	PIPDA	AWW	SWDE	CILE	IECBW	INASEP
Activités	D+A	P(+services)	P+D+A	P+D+A	P+D+A	P+D+A	P+D	P+D	P+D	P+D+A
Coût des ventes et prestations	122.074	231.504	524.618	276.006	249.507	229.350	357.029	80.479	27.349	29.957
Approvisionnements/marchandises	46.532	15.938	8.683	192.478	162.897	118.461	41.641	31.027	5.975	796
Services et biens divers	56.303	60.985	357.664	21.133	21.539	33.420	146.444	14.703	13.143	11.133
Rémunérations, pensions, charges sociales		108.178	78.269	35.298	37.870	56.153	89.765	20.840	4.402	11.161
Amortissements	13.796	15.333	39.403	16.594	21.173	17.887	65.114	12.735	3.816	3.600
Réductions de valeur	315	53	11.345	1.517	731	184	9.652	342	24	-9
Provisions pour risques et charges	-1.372	5.053	17.125	277	5.260	-1.310	1.431	439	-114	38
Autres charges d'exploitation	6.500	25.964	12.129	8.709	37	4.555	2.982	393	103	3.238
Charges financières nettes	4.034	-1.996	2.218	2.633	-3.205	-649	1.727	-2.936	279	-14
Produits financiers	800	3.788	7.063	2.925	3.973	2.861	1.360	2.286	497	1.427
Charges financières	4.834	1.792	9.281	5.558	768	2.212	3.087	-650	776	1.413
Coût des ventes et charges financières nettes	126.108	229.508	526.836	278.639	246.302	228.701	358.756	77.543	27.628	29.943
Distribution (milliers de mètres cubes)	59.223		116.460	77.546	58.608	115.716	104.377	27.420	9.834	3.099
Coût / Mètre cube distribué	2,13		4,52	3,59	4,20	1,98	3,44	2,83	2,81	9,66
Personnel (collaborateurs ou ETP)		1.569	1.489	612	650	484	1.671	363	82	214
Coût / Employé		146	354	455	379	473	215	213	337	140

Sources: comptes de résultats

Les grandes entreprises ayant un contrat de gestion avec leur Région (VMW et SWDE, IBDE dans une moindre mesure car non active dans la production) ont comme principale source de coûts les services et biens divers, suivis des rémunérations et des amortissements. Remarquons à ce propos qu'aucuns frais de personnel n'apparaissent dans le compte de résultats de l'IBDE, Vivaqua se chargeant de la mise en pratique pour le compte de l'IBDE des missions assignées à celle-ci. Pour la plupart des intercommunales, le poste de coûts le plus élevé concerne l'approvisionnement et les marchandises, poste qui comprend notamment les achats d'eau à d'autres acteurs. Viennent ensuite les frais de personnel et les services et biens divers.

Nous avons par ailleurs inclus dans ce tableau un coût par mètre cube distribué. Cette variable, dans le cas échéant, doit être prise avec réserves. En effet, comme déjà mentionné, les chiffres repris ci-dessus sont issus des comptes consolidés, et reprennent dès lors d'autres activités que la simple distribution. Ceci est particulièrement vrai pour l'INASEP. Les entreprises flamandes sont par ailleurs actives tout au long de la chaîne de l'eau, les wallonnes se concentrant sur la production et la distribution,

l'assainissement étant assuré par les organismes d'assainissement agréés, l'INASEP étant à la fois distributeur et OAA.

Enfin, la dernière ligne du tableau reprend un coût par employé ou équivalent temps plein.

De la même manière, et avec les mêmes réserves, nous pouvons examiner le chiffre d'affaire et le bénéfice de l'exercice pour les principaux acteurs.

Comptes de résultats - Chiffre d'affaire, bénéfice et impôts sur le résultat - Milliers d'euros - 2007

Variable	IBDE	Vivaqua	VMW	TMVW	PIPDA	AWW	SWDE	CILE	IECBW	INASEP
Chiffre d'affaire	125.514	209.055	335.775	210.167	157.786	144.445	315.841	76.649	26.005	27.074
Bénéfice de l'exercice avant impôts	2.105	28	-249	18.535	6.439	2.904	-14.563	3.195	2.221	338
Impôts sur le résultat	0	0	0	26	0	70	106	74	18	1
Bénéfice de l'exercice à affecter	2.105	28	-249	18.509	6.439	2.834	-14.669	3.121	2.203	337

Sources: comptes de résultats

Seules les grandes entreprises régionales wallonne et flamande présentent une perte sur l'exercice 2007.

6. Quelques indicateurs financiers

Dans cette section, nous présentons quelques données financières issues d'une étude de Dexia¹⁴ et reprenant des données de 2006. Tous les acteurs du secteur ne sont pas compris dans l'analyse. Les types d'entreprises considérés sont les intercommunales de production et de distribution d'eau, les intercommunales d'épuration des eaux, les régies communales des eaux et les autres acteurs importants du secteur.

¹⁴ Dexia, « Finances locales – Les entreprises publiques locales », mai 2008, pp. 30 – 38.

Ratios financiers dans le secteur de l'eau - 2006

Région	Type d'entreprise	Nombre	Ratio de liquidité	Indépendance financière	Endettement à long terme	Degré d'auto-financement	Rentabilité opérationnelle
Flandre	Intercommunales de production et distribution	8	1,2	47,9%	51,5%	14,5%	3,7%
	Intercommunales d'épuration des eaux	2	1,8	76,3%	25,7%	0,3%	28,1%
	Régies communales des eaux	2	1,1	47,1%	68,6%	26,1%	5,4%
	Autres acteurs importants du secteur	2	0,4	40,7%	99,2%	2,9%	10,4%
Wallonie	Intercommunales de production et distribution	8	2	83,1%	10,5%	18,2%	4,2%
	Intercommunales d'épuration des eaux	4	1,1	50,5%	61,5%	5,2%	-13,1%
	Régies communales des eaux	1	2,6	71,6%	24,2%	14,5%	-4,1%
	Autres acteurs importants du secteur	2	2,1	65,4%	55,1%	2,1%	3,9%
Bruxelles	Intercommunales	2	1	40,4%	117,6%	1,8%	1,0%
Total		31	1,1	53,3%	57,7%	4,8%	5,0%
Segment	Production et distribution	22	1,1	63,2%	28,0%	9,6%	2,0%
	Epuration	9	1	45,5%	90,3%	1,0%	11,4%

Source: Dexia

De même, l'étude recense la contribution des subsides au résultat de l'exercice dans les intercommunales actives dans le secteur de l'eau, toujours pour l'année 2006.

Subsides - Intercommunales actives dans le secteur de l'eau - Milliers d'euros - 2006

Région	Subsides d'exploitation	Subsides en capital	Subsides en intérêts
Flandre	70.506	3,2	0
Wallonie	16.584	15.461,6	0
Bruxelles	0	3,5	0
Total	87.090	15.468,3	0

Source: Dexia

Le montant des subsides d'exploitation en Flandre est une estimation basée sur les autres produits d'exploitation. Il s'agit d'allocations de fonctionnement versées par le Minafonds destinées à couvrir la différence entre les factures d'Aquafin et ce que rapporte la contribution d'assainissement communale ou supracommunale à la suite de la réorganisation du secteur en 2005. L'objectif de cette subvention est donc de financer la facture d'assainissement afin qu'elle n'ait pas d'impact sur le résultat de l'exercice comptable.

7. Conclusion

Comme nous avons pu le voir, l'organisation du secteur de l'eau en Belgique est pour des raisons financières, techniques, historiques et politiques particulièrement compliquée. Initialement de compétence

communale, l'alimentation en eau potable et l'égouttage des eaux usées ont nécessité des regroupements de communes et des coopérations de plus en plus intenses entre celles-ci ainsi qu'avec les autorités régionales. Le secteur de l'eau connaît encore aujourd'hui des modes de gestion très variables mais ceux-ci sont caractérisés, à quelques rares exceptions près, par la seule présence du secteur public. Le prix de l'eau est quant à lui très variable également, mais le principe de la prise en charge de l'intégralité du coût du cycle de l'eau par le consommateur s'impose progressivement.

Bibliographie

1. Articles, rapports, livres

- Aquafin, « Jaarverslag 2007 ».
- AquaWal, « Chiffres-clés du secteur de l'eau en Région wallonne – Année 2006 ».
- AquaWal, « Rapport annuel 2007 ».
- AWW, « Jaarverslag 2007 ».
- CILE, « Rapport d'activités 2007 », présenté le 24 juin 2008.
- DEXIA, « Finances locales - Les entreprises publiques locales », mai 2008, pp. 30 à 38.
- IBDE, « Rapport d'activité 2007 », présenté le 10 juin 2008.
- IECBW, « Rapport annuel 2007 ».
- INASEP, « Comptes annuels 2007 », approuvés le 26 juin 2008.
- INASEP, « Rapport annuel 2006 ».
- PIDPA, « Jaarverslag 2007 ».
- SERV, « De prijs van water 2008 : analyse et aanbevelingen ».
- SERV, « De Vlaamse Watersector : Analyse en Uitdagingen », Sociaal-Economisch Rapport Vlaanderen 2007, Academia Press, Bruxelles 2007, pp. 443 – 509.
- SERV, « Kostenterugwinning van waterdiensten : beleidsvragen voor de Vlaamse watersector », septembre 2007.
- SPGE, « Rapport d'activités 2007 ».
- SWDE, « Rapport d'activités 2007 ».
- TMVW, « Jaarverslag 2007 ».
- Vivaqua, « Comptes annuels 2007 », approuvés le 05 juin 2008.
- VMW, « Jaarverslag 2007 ».
- VMW, « Kwaliteit van het drinkwater. Resultaten van het in vlaanderen verdeelde water bestemd voor menselijke consumptie in de periode 2005 – 2007 », 2008.

2. Sites internet (liens valables au 27/03/2009)

- Aquafin : www.aquafin.be
- Aquawal : www.aquawal.be
- AWW : www.aww.be
- Belgaqua : www.belgaqua.be
- CIW Vlaanderen : www.ciwvlaanderen.be
- IBDE : www.ibde.be
- IDEA : www.idea.be
- IWM : www.iwm.be
- IWVA : www.iwva.be
- PIDPA : www.PIDPA.be
- Portail environnement de Wallonie : <http://environnement.wallonie.be/>
- Samenwerking vlaams water : www.svw.be
- SPGE : www.spge.be
- Statbel, le portail environnement : http://www.statbel.fgov.be/port/env_fr.asp#A07
- SWDE : www.swde.be
- TMVW : www.tmvw.be
- Vivaqua : www.vivaqua.be
- Vlaamse Milieumaatschappij : www.vmm.be
- VMW : www.vmw.be

3. Textes légaux

- Communauté Flamande, « Decreet betreffende het integraal waterbelied, 18 juillet 2003 », version coordonnée.
- Région de Bruxelles – Capitale, « Ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau », Moniteur Belge du 03 novembre 2006, pp. 58772 à 58854.

- Région wallonne, « Arrêté du Gouvernement wallon du 03 mars 2005 relatif au Livre II du Code de l'environnement, contenant le Code de l'eau », version coordonnée.

This yearly series of working papers (WP) aims to publish essentially works in English or in French resulting from the scientific network of CIRIEC and more specifically its working groups. The WP are submitted to a review process and are published under the responsibility of the President of the International Scientific Council, the president of the scientific Commissions or the working groups coordinators and of the editor of the CIRIEC international scientific journal, the *Annals of Public and Cooperative Economics*.

These contributions may be published afterwards in a scientific journal or book.

The contents of the working papers do not engage CIRIEC's responsibility but solely the author(s').

Submissions are to be sent to CIRIEC, Université de Liège au Sart Tilman, Bât B33 (bte 6), BE-4000 Liège, Belgium.

Cette collection annuelle de Working Papers (WP) est destinée à accueillir essentiellement des travaux en français ou en anglais issus du réseau scientifique du CIRIEC et en particulier de ses groupes de travail. Les WP font l'objet d'une procédure d'évaluation et sont publiés sous la responsabilité du président du Conseil scientifique international, des présidents des Commissions scientifiques ou des coordinateurs des groupes de travail et de la rédactrice de la revue scientifique internationale du CIRIEC, les *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*.

Ces contributions peuvent faire l'objet d'une publication scientifique ultérieure.

Le contenu des WP n'engage en rien la responsabilité du CIRIEC mais uniquement celle du ou des auteurs.

Les soumissions sont à envoyer à l'adresse du CIRIEC, Université de Liège au Sart Tilman, Bât B33 (bte 6), BE-4000 Liège, Belgique.

Publications

- 2009/01 The water sector in Italy
Lorenzo BARDELLI & Lorenzo ROBOTTI
- 2009/02 Public waste management services in France. National analysis and
case studies of Paris, Rouen, and Besançon
Brahim DJEMACI
- 2009/03 The French system of water services
Pierre BAUBY
- 2009/04 The Water Sector in Spain
Olga RUIZ CAÑETE & Dolores DIZY MENÉNDEZ
- 2009/05 The reflexive assembly. Embryo of a virtuous circle in evaluating the
cooperative social economy
Carlos LA SERNA
- 2009/06 La gestion des services d'eau en Belgique
Aubry COLLIGNON & Henry-Jean GATHON
- 2009/07 Management of water services in Belgium
Aubry COLLIGNON & Henry-Jean GATHON

CIRIEC (International Centre of Research and Information on the Public, Social and Cooperative Economy) is a non governmental international scientific organization.

Its **objectives** are to undertake and promote the collection of information, scientific research, and the publication of works on economic sectors and activities oriented towards the service of the general and collective interest: action by the State and the local and regional public authorities in economic fields (economic policy, regulation); public utilities; public and mixed enterprises at the national, regional and municipal levels; the so-called "social economy" (not-for-profit economy, cooperatives, mutuals, and non-profit organizations); etc.

In these fields CIRIEC seeks to offer information and opportunities for mutual enrichment to practitioners and academics and for promoting international action. It develops activities of interest for both managers and researchers.

Le CIRIEC (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative) est une organisation scientifique internationale non gouvernementale.

Ses **objectifs** sont d'assurer et de promouvoir la collecte d'informations, la recherche scientifique et la publication de travaux concernant les secteurs économiques et les activités orientés vers le service de l'intérêt général et collectif : l'action de l'Etat et des pouvoirs publics régionaux et locaux dans les domaines économiques (politique économique, régulation) ; les services publics ; les entreprises publiques et mixtes aux niveaux national, régional et local ; l'économie sociale : coopératives, mutuelles et associations sans but lucratif ; etc.

Le CIRIEC a pour but de mettre à la disposition des praticiens et des scientifiques des informations concernant ces différents domaines, de leur fournir des occasions d'enrichissement mutuel et de promouvoir une action et une réflexion internationales. Il développe des activités qui intéressent tant les gestionnaires que les chercheurs scientifiques.



International Centre of Research and Information on the Public, Social and Cooperative Economy - aisbl
Centre international de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative - aisbl

Université de Liège au Sart-Tilman
Bât. B33 - bte 6
BE-4000 Liège (Belgium)

Tel. : +32 (0)4 366 27 46
Fax : +32 (0)4 366 29 58
E-mail : ciriec@ulg.ac.be
<http://www.ciriec.ulg.ac.be>